(N°. 104.) (1827.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du SAMEDI, 29 *Décembre* 1827.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *décembre.*

La Gazette de Gibraltar, à la date du 29 novembre, annonce que l'on s'attend à voir bientôt se terminer à l'amiable les différends qui existent entre la France et le dey d'Alger. La première demande, comme *sine qua non* est la restitution des navires qui ont été capturés par des bâtimens sous pavillon algérien. Le dey ne serait pas éloigné d'accéder à cette demande, mais il déclare qu'il n'est pas en son pouvoir d'engager ses sujets à se dessaisir de leurs prises, et que s'il employait des mesures de rigueur, il exciterait un mécontentement extrêmement dangereux, en ce que les individus qui ont armé des corsaires sont riches et exercent beaucoup d'influence sur la population d'Alger. Le dey va jusqu'à avouer que dans ce cas sa sûreté personnelle pourrait être compromise. Il ne lui resterait alors d'autre ressource que de payer une indemnité de ses propres deniers, mais en tout état de choses il refuse de payer la valeur des bâtimens français qui ont été capturés par des corsaires d'autres nations sous pavillon algérien. Il prétend qu'il n'a pas été amené par ses sujets plus de six navires dans les ports algériens, et c'est pour ceux-là seuls qu'il consentirait à payer une indemnité, soutenant qu'il serait injuste de faire payer à ses sujets ce dont ils n'ont pas profité.

Du 21. — Une lettre de Batavia, du 27 août, annonce que les hostilités ont cessé entre les Javanais et les Hollandais. L'armistice doit durer un mois; des ôtages ont été donnés de part et d'autre. Pendant cette suspension d'armes, on s'occupera d'un traité définitif qui, probablement, sera promptement conclu, les deux parties étant également fatiguées d'une guerre onéreuse et inutile.

AUTRICHE.

Vienne, 15 *décembre.*

Le prince Alexandre Ypsilanti, détenu pendant plusieurs années dans la forteresse de Mongatsch, se trouve depuis quelques jours à Vienne. Il a obtenu de l'empereur la permission de se rendre dans le royaume Lombardo-Vénitien pour le rétablissement de sa santé qui paraît avoir beaucoup souffert de sa longue captivité.

On attend ici avec impatience la poste de Constantinople du 27 novembre, qui devrait déjà être arrivée. Les fonds publics sont à la baisse.

PORTUGAL.

Lisbonne, 5 *décembre.*

Voici un événement qui est aujourd'hui l'objet de toutes les conversations. L'infante dona Anna-Jesus-Maria, sœur cadette de S. A. l'infante régente, vient d'épouser le marquis de Loulé. Les particularités de ce mariage singulier font grand bruit. L'infante, à ce qu'on assure, porte dans son sein, depuis sept mois, le gage de son amour pour le noble marquis; et l'impératrice veuve, en ayant été informée par sa fille elle-même, aurait profité de cette occasion pour se venger de son fils le roi don Pedro IV, coupable à ses yeux d'avoir octroyé la Charte; de son fils l'infant don Miguel, coupable d'avoir accepté la régence par délégation et d'avoir obéi à son frère; du roi d'Espagne, son frère, coupable de n'avoir pas suffisamment secondé les transfuges et d'avoir réprimé l'insurrection de la Catalogne; enfin de toute la famille en général, qui sera fort affectée de cette mésalliance. L'infante régente n'a pas voulu donner son consentement à ce mariage; mais le patriarche, sollicité par la princesse dona Anna, et influencé par l'impératrice veuve, l'a autorisé. Peut-être juge-t-on aussi trop sévérement la conduite de la reine-mère qui, au point où en étaient les choses, n'avait pas d'autre moyen de sauver la réputation de sa fille. Cet événement doit être d'autant plus désagréable à l'infant don Miguel que ce prince était l'ennemi déclaré du père du marquis, qui mourut d'une mort violente dont les causes ne parurent douteuses à personne. Cet événement donne aussi lieu à plusieurs bruits évidemment absurdes. Les uns prétendent que l'infante dona Anna-Jesus-Maria s'est enfuie du royaume avec son époux, tandis que d'autres assurent qu'elle est allée loger au palais de sa mère; mais des personnes dignes de foi assurent que l'infante occupe toujours son appartement au palais d'Ajuda.

FRANCE.

Paris, 23 *décembre.*

Nos lecteurs apprendront avec peine la perte que le pays vient de faire dans la personne de M. le Graverend, ancien maître des requêtes, directeur des affaires criminelles et des graces au ministère de la justice. Il a succombé aujourd'hui, vers les cinq heures du soir, à une maladie longue et cruelle, entre les bras de quelques amis qui n'ont cessé de lui prodiguer leurs soins. M. le Graverend laisse après lui une mémoire honorable, et ses travaux, comme criminaliste, continueront à faire autorité dans l'instruction de cette nature d'affaires.

Du 24. — Les nouvelles d'Orient ont produit dans le public une vive impression, et ont eu une influence fâcheuse sur le cours des fonds publics. On se demandait comment le ministère avait osé proclamer avec tant d'assurance, mardi dernier, que *l'affaire d'Orient était terminée;* comment il avait pu recevoir des nouvelles pacifiques par le même courrier qui portait au gouvernement anglais l'annonce d'une rupture presque certaine; comment, tandis que le ministère anglais mettait les négocians de son pays en mesure de se précautionner contre des chances fâcheuses, le ministère français ne cherchait qu'à endormir le commerce et les spéculateurs dans une sécurité trompeuse.

— Dans un article qui retrace l'historique des affaires d'Espagne, depuis la fin de 1823 jusqu'à l'époque actuelle, le *Courrier français* s'exprime ainsi :

« Telles sont les fêtes que le parti-prêtre espagnol a prodiguées à la royauté espagnole, depuis le grand œuvre de la restauration dont nos ministres se glorifient. Partout des potences, des drapeaux noirs, le tocsin, le canon d'alarme et le *Te Duem*, voilà les accompagnemens d'un voyage royal sur une terre gouvernée par des moines. Joignez-y la contribution de guerre pour les dépenses de la cour, les réquisitions de chevaux, de charrettes, et cette entrée triomphale d'un char traîné par douze portefaix au milieu de Barcelonne solitaire : *Qualis facies, et quantâ digna tabella!* Il n'est pas jusqu'à l'île de Cuba qui ne soit rançonnée à son tour; une frégate apporte avec ses dernières dépouilles le cri de détresse de ses malheureux habitans. En même temps on parle de faire de Cadix un port franc, de l'ouvrir tout entier au commerce du monde, comme si l'Espagne avait quelque chose à offrir aujourd'hui aux nations, sauf le déplorable tableau de sa honte et de sa misère! M. Recacho et son délégué, M. Balboa, les mêmes qui envoyaient aux galères leurs compatriotes, accusés d'avoir sifflé au spectacle, sont à Paris maintenant, proscrits à leur tour et peut-être impurifiables à jamais; ils ont traversé à grande peine les rangs serrés des sicaires apostoliques, et ils peuvent juger à loisir la situation de leur patrie. Si quelque jour ils la revoient, que le malheur au moins leur serve de leçon! L'Espagne se lassera sans

doute des Cyrillo et des Calomarde, comme la France s'est lassée des Peyronnet et des Dudon. En attendant, c'est un spectacle digne de réflexion que la cérémonie du *Te Deum* chanté dans moins de quatre ans après l'exécution de Riégo et celle de Bessières, après le supplice de l'Empecinado et celui du père Poignard. Quelle gloire pour nos ministres et quel sujet de bas-relief pour un arc de triomphe! »

— Le bruit de l'évacuation prochaine des places qui restent en Espagne au pouvoir des Français, prend chaque jour plus de consistance. De nouveaux renseignemens nous mettent à même de le répéter aujourd'hui avec plus de confiance. Il paraît décidé que peu de temps après l'arrivée de don Miguel à Lisbonne, les troupes anglaises quitteront le Portugal, et qu'en même temps les troupes françaises qui occupent encore Cadix, Saint-Sébastien et Pampelune, se mettront en mouvement pour rentrer en France.

On ne dit pas que dans cet arrangement on ait rien stipulé pour assurer le paiement des millions avancés par la France. Mais comme la malencontreuse expédition de la Péninsule a été conçue et conduite par une politique toute sentimentale, il est à croire qu'elle se terminera de la même façon. Quand il n'est question que de sacrifier les intérêts matériels et moraux de la France, nos ministres sont d'une inépuisable générosité.

— L'infant don Miguel passe la plus grande partie de son temps avec la famille royale qui le comble de prévenances: on croit que S. A. R. partira demain soir ou après-demain pour Londres.

— On est fondé à penser, d'après certaines dispositions, que S. M. C. s'approchera de la frontière jusqu'à Gironne, peut-être même jusqu'à Figueras. Cependant rien ne paraît avoir été résolu définitivement au sujet de ce voyage. (*J. de Toulouse.*)

— Pour prévenir les progrès de la petite-vérole, à Lille, le maire, M. le comte de Muyssart, a pris le 14 décembre un arrêté dont voici les principales dispositions:

« Les individus de tout âge, atteints de la petite-vérole, qui échapperaient à cette maladie, ne pourront se présenter en public que quarante jours après leur entière guérison, sous peine d'être poursuivis devant les tribunaux. Les personnes atteintes de la petite-vérole, qui seraient rencontrées dans les rues ou dans les lieux publics avant l'expiration de ce délai, seront immédiatement reconduites chez elles par les agens de police. »

— Une lettre de Toulon, du 16 novembre, annonce qu'Ibrahim-Pacha s'est embarqué pour l'Egypte à bord d'un bâtiment français. C'est M. de Rigny qui lui en a fourni les moyens. La *Provence*, arrivée à Toulon, avait à son bord dix français au service du pacha, qui se sont soumis aux sages conseils de notre amiral. (*Journal du Commerce.*)

— Les corsaires algériens se multiplient dans la Méditerranée. On nous écrit que quatre navires, faisant partie du convoi du 25 novembre, ont été capturés, et qu'on a de vives inquiétudes sur plusieurs autres. (*Phare du Hâvre.*)

Nouvelles de la Péninsule venues des bords de l'Adour.

Des dépêches de Barcelone, reçues le 13 à Madrid, demandent au ministre des finances d'envoyer au plus tôt quelques millions, sans quoi l'armée sera bientôt forcée de vivre militairement sur le pays, et la cour sera contrainte de faire ses achats à crédit; elles parlent en outre de l'apparition d'une forte bande aux environs de Tortose.

M. Calomarde avait ordonné au comte d'Espagne d'expulser tous les libéraux qui étaient à Barcelone, il avait envoyé un ordre semblable à Madrid. M. Gil, corrégidor à Madrid, en a refusé l'exécution.

Chivert et un autre chef de bande, tous les deux anciens amnistiés, ont réuni une nouvelle troupe considérable.

La ville d'Ulldecona, distance de Tortose de cinq lieues, s'est révoltée le 4 du courant. Un fort détachement a été envoyé pour rétablir le bon ordre.

Une nouvelle bande carliste s'est levée ces jours derniers à Astorga; mais à peine a-t-elle paru qu'elle a été détruite.

PAYS-BAS.

Gand, 20 *décembre.*

On apprend de Rio-Janéiro (Brésil), 30 novembre: « Dans la séance de la chambre des députés, du 10 de ce mois, el senor Feigo, membre du comité ecclésiastique, après avoir attaqué le célibat des prêtres, a fait la proposition suivante:

1° Que le gouvernement soit autorisé à obtenir de sa sainteté la révocation des pénalités spirituelles imposées sur le clergé, en cas de mariage, en expliquant en même temps à sa sainteté la nécessité de cette révocation, attendu que l'assemblée ne peut s'empêcher de révoquer la loi du célibat.

2° Que le gouvernement fixera à notre plénipotentiaire un certain temps, et pas plus long qu'il n'est nécessaire, dans lequel on devra recevoir du saint-siége l'acceptation de cette demande.

3° Que, dans le cas où le saint-siége refuserait d'adhérer, notre plénipotentiaire déclarerait à sa sainteté de la manière la plus claire et la plus positive que l'assemblée générale n'abolira pas la loi du célibat, mais qu'elle suspendra le *Bene Placito* à toutes les lois concernant la discipline ecclésiastique qui seront contraires à ses décrets, et que le gouvernement maintiendra la tranquillité et l'ordre public par tous les moyens en son pouvoir.

Après un débat dans lequel l'archevêque de Bahia s'est fortement opposé à l'impression de cette proposition, la chambre a décidé qu'elle serait imprimée sans délai. »

Bruxelles, 26 *décembre.*

Voici des nouvelles de Constantinople, à la date du 28 novembre, faisant suite à celles de la *Gazette d'Augsbourg*, données par la *Gazette de France:*

« Une rupture entre la Porte et les puissances alliées paraît maintenant inévitable. Les ambassadeurs ont demandé ce matin, à huit heures, leurs passe-ports, après que le reiss-effendi eut refusé aux drogmans une réponse à la note qu'ils lui avaient remise le 24, en ajoutant que la Sublime-Porte avait accordé tout ce qui ne violait pas ses droits les plus sacrés, mais qu'elle ne s'abaisserait jamais jusqu'à signer sa propre honte, et qu'elle préférait une ruine glorieuse. Cette déclaration catégorique a coupé court à toutes les négociations ultérieures; et quelqu'espoir qu'avaient jusqu'au 26, l'internonce autrichien et M. de Guilleminot, pour le maintien de la paix, ils doivent aujourd'hui être convaincus qu'il n'y a plus lieu de songer à un accommodement. M. de Ribeaupierre se rendra à bord des vaisseaux de guerre qui sont dans ce port à sa disposition, et ira à Odessa. MM. Stratford-Canning et Guilleminot s'embarqueront sur des navires sardes, pour Corfou, où ils attendront des ordres ultérieurs de leurs cours. Tout est ici dans la plus grande consternation, et tremble pour l'avenir.

— Le *Journal de La Haye* contient le paragraphe suivant: « On assure que des courriers venant de Vienne ont apporté le 22 à Amsterdam la nouvelle que le résultat des négociations à Constantinople a décidé les ambassadeurs, pour leur sûreté, à se rendre à bord de navires. Ces nouvelles qui nous sont parvenues d'une source digne de foi, s'accordent avec la note que notre correspondant a placée au bas du prix courant des fonds à la bourse d'Amsterdam du 22. La baisse des fonds paraît en confirmer le contenu, et l'état où se trouvaient les négociations, suivant les derniers rapports ordinaires, ne rend pas impossible l'embarquement des ambassadeurs. Cependant la date de cet embarquement n'est pas indiquée dans les nouvelles qui nous sont communiquées, de sorte que nous ne pouvons pas juger avec connaissance de cause de l'authenticité de ces communications. Mais on a calculé que pour recevoir dans les Pays-Bas des nouvelles de Constantinople par Vienne, par des courriers, il ne faut que 18 à 20 jours, de sorte que la nouvelle de l'embarquement peut bien avoir été expédiée de Constantinople *après* le 27 novembre, date des derniers avis que nous avons eus par voie extraordinaire. »

— Les Osages partiront décidément samedi prochain; ils prendront leur direction vers Liége; de là ils se rendront à Namur; ils seront à Luxembourg vers le 5 ou 6 janvier prochain.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 29 *décembre.*

☞ *Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.*

Par ordonnance du 7 de ce mois, la députation des états a réglé les formes à suivre pour l'examen des étalons particuliers destinés à la monte, en 1828; et elle a nommé les délégués et experts qui doivent assister à cet examen.

— On mande de Trieste, 15 décembre, que la veille le bruit s'était répandu, sans pouvoir assurer quelle pouvait en

être la source, que l'amiral de Rigny aurait brûlé la flotille grecque, près de Scio, pour n'avoir pas obtempéré à l'injonction d'abandonner l'attaque de cette île. Jusqu'à présent on ne sait encore rien de positif à ce sujet. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

— Les ambassadeurs des trois puissances coalisées prévoyant que leurs propositions faites au reis-effendi ne seraient pas accueillies, et que les éclaircissemens donnés par le ministre ottoman en suite de la note du 10 novembre et de la conférence du 24, n'aménéraient point de résultat, ont demandé, le 27 novembre, leurs passe-ports respectifs. Le reis-effendi leur a fait répondre qu'ils n'avaient pas besoin de passe-ports, puisqu'ils étaient sous la protection de la Porte. Les trois ambassadeurs se sont disposés de suite au départ. (*Ibidem.*)

— Un Jean..... (car il s'est nommé lui-même) a pris la peine de calomnier les Luxembourgeois, à dire d'experts, dans un journal tudesque, *l'Hébé*. Je me souviens qu'entr'autres reproches fort piquans échappés à sa lourde plume, le censeur leur a adressé celui de ne savoir ni l'allemand, ni le français, d'être étrangers à toute espèce de goût pour l'art dramatique, d'être indignes de posséder jamais un théâtre, et, en tout cas, incapables de soutenir un tel établissement et d'en apprécier les avantages. Cette gentillesse, noyée dans les flots d'une bile aussi amère qu'insensée, ne valait pas une réfutation par écrit; nous avons toujours été sobres en paroles, on le sait assez, mais quand il s'est agi de répondre par des actions, les observateurs nous ont trouvés au poste.

Or, si jamais réponse a été péremptoire et décisive, sur le point dont il s'agit, elle vient d'être donnée par cette association, véritable assemblée de famille, qui, en attendant l'érection du monument municipal dont le projet s'instruit en ce moment, s'est créée, en quelques jours, comme par enchantement, un théâtre remarquable par l'élégance et la fraîcheur de ses décors, dans une salle d'une étendue suffisante, parfaitement appropriée à cette destination temporaire. Près de quatre cents personnes, l'élite des habitans de la ville, fonctionnaires, magistrats, négocians, fondateurs de ce théâtre de société, ont assisté à son ouverture qui a eu lieu le 26 de ce mois par deux jolis vaudevilles, *M. Sans-Gène* et *le Mariage de raison*. Si le correspondant de *l'Hébé* avait assisté à cette soirée, force lui eût été de mettre la main sur la conscience et d'avouer que rien n'égale l'empressement avec lequel l'on s'y est rendu, que l'ordre, la cordialité et la gaîté ont présidé à la fête; mais nous bornerions à cela son rôle et nous réserverions pour nous le soin de payer un juste tribut d'éloges au dévouement des membres de la société et, avant tout, à la complaisance des dames, qui ont embelli la scène par les talens et les grâces les plus aimables. — M. le général-major de Gœdeke, qui ne manque jamais une occasion de s'associer à ses compatriotes, assistait au spectacle, ainsi que M. le colonel du Moulin, commandant de la forteresse.

— La première chambre des États-généraux a adopté, le 24, les trois projets de loi composant le budjet de 1828.

— Les dernières nouvelles de Trieste confirment la destruction de la flotille grecque, par l'amiral de Rigny, dans les eaux de Scio.

— Les nouvelles les plus récentes de Constantinople vont jusqu'au 2 décembre. A ce jour, les trois ambassadeurs étaient encore dans les parages de Constantinople, mais retirés à bord des vaisseaux qui doivent les transporter vers leurs pays respectifs. Le sultan a *ordonné* le prompt approvisionnement de la capitale; ses équipages de campagne sont partis. Les grands de l'empire sont déjà partis, le maître des cérémonies en tête, pour Andrinople. Les Russes, de leur côté, se disposent activement à passer le Pruth. Les événemens se pressent, et le dénouement n'est pas éloigné.

— Par résolution du receveur-général de la loterie royale des Pays-Bas, du 19 décembre, M^me^ V^e^ Leurs, jusqu'à ce jour receveuse de la loterie royale de Bruxelles, a été nommée receveuse de la loterie royale des Pays-Bas. A dater du 7 janvier 1828, l'on pourra avoir dans son bureau, rue Génister, n° 242, des lots, demi et quarts de lots, pour la 138^e^ loterie. Elle donnera les explications nécessaires pour ce jeu à toutes les personnes qui voudront bien s'adresser à elle.

— Le 2 janvier prochain, à trois heures de relevée, les Bourgmestre et Échevins feront procéder au tirage au sort des obligations à charge de la ville, dont le remboursement est prévu au budjet de 1827. Cette opération aura lieu à l'hôtel-de-ville, dans la salle des séances.

— Ce pauvre Louis, surnommé le peintre fou, qui s'intitulait si gaîment *Fils de France*, et que l'on voyait se promener d'un air capable, portant sur sa poitrine un crachat et quatre décorations, a payé le dernier tribut d'une manière déplorable. Il avait disparu depuis quelques jours; mardi dernier son corps a été trouvé sur les bords de l'Alzette, près de Dommeldange. Il disait souvent aux personnes charitables qui l'aidaient de leurs secours et lui reprochaient l'abus qu'il en faisait: mes amis, quand je boirai de l'eau, je serai mort.

— Un anglais, nommé Jones, a annoncé l'intention de fonder une ville sur les bords de la rivière des Sables, dans le haut Canada, et de la peupler de fermiers et d'artisans anglais et écossais; il se propose de solliciter du gouvernement anglais la cession des terres dont il fait choix à cet effet, et déjà une centaine de familles, composant cinq à six cents individus, se sont inscrites pour s'y transporter. M. Jones a si bonne opinion de cette entreprise, qu'il y consacrera une grande partie de sa fortune, et il est probable que l'exécution de son projet aura lieu dès le printemps prochain, s'il obtient l'assentiment du gouvernement.

— On écrit d'Arnhem que le canal de Griet, creusé aux frais du gouvernement prussien, est déjà ouvert à la navigation et offre beaucoup d'utilité.

— Il paraît à Liége, depuis le 15 décembre, un journal hebdomadaire, intitulé *La Récompense*. Ce journal est spécialement destiné au jeune âge. Cette publication sera, sans doute, accueillie avec empressement par tous les pères de famille. Au moyen des questions qui se trouvent à la fin, et que les enfans sont appelés à résoudre, elle peut, en partie, remplacer un professeur de langue, de géographie, etc. Ce sont d'excellentes étrennes à offrir aux enfans.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 20 décembre, Jacques Mangerich; le 21, Henri-Joseph Nivarlet; le 22, Pierre Combé; le 24, Antoine Ensch, et Eugène Hoffmann; le 25, François-Henri Pierro, et Alexis Francken.

Mariages : Le 22 décembre, Jacques Henrion, voiturier, avec Marie Vercollier; Nicolas Vercollier, fondeur d'étain, avec Anne-Marie Pfender, et Chretien Gengen, maçon, avec Anne-Catherine Willmes; le 27, Jean-François Baclesse, employé au gouvernement provincial, avec Anne Muller.

Décès : Le 21 décembre, Catherine Stephany, âgée de 77 ans, veuve de Jean-Jacques Conter, et Rosalie Ostrosca, âgée de 82 ans, veuve de Georges Püttelkow; le 23, Susanne Schlexer, âgée de 11 mois; Élisabeth Meyers, âgée de 2 ans 5 mois, et Georges Schwalgen, âgé de 19 mois; le 24, Susanne Winckler, âgée de 82 ans, épouse Pierre Kohn; le 27, Joseph Mouris, âgé de 54 ans, serrurier.

Vianden (Grand-Duché), 25 décembre.

Les ruines de notre ancien château ont été mises tellement à découvert par le propriétaire qui vient de céder à Sa Majesté ce domaine, berceau de l'illustre dynastie qui nous gouverne, que les vieux pans de murs encore visibles ne sont plus soutenus que par les vrilles des immenses lierres dont ils sont tapissés. Il est probable, et c'est l'espoir de tous les habitans, que S. M. consacrera cet antique *emplacement*, soit par un monument d'utilité publique, soit par l'affectation à un usage qui réponde à l'origine de ces nobles ruines. Le plateau, sur lequel elles reposent, est très-élevé et on y jouit d'un coup-d'œil très-pittoresque. Cette superbe situation n'a sans doute pas échappé aux artistes qui ont fourni tant de *vues* de notre pays, à la collection sortie des atteliers de M. Jobard, l'aîné.

LIBERTÉ ILLIMITÉE DU COMMERCE.

La liberté, dans le sens le plus étendu du mot, est le premier bien de l'homme, car elle n'est autre chose que la puissance d'exercer toujours sa volonté, ou, en d'autres termes, de satisfaire tous ses désirs. Or, il est bien certain que si nos désirs pouvaient être toujours accomplis aussitôt que conçus, tous nos besoins réels ou imaginaires, physiques et moraux, seraient satisfaits à l'instant, et que par conséquent nous serions parfaitement heureux.

Telle n'est pas notre misérable condition. Les lois de la nature en général, et celles de notre organisation en particulier, opposent des obstacles nombreux et insurmontables à la réalisation de cette charmante chimère. Mais nous devons tendre à nous en

approcher le plus possible, ou du moins à ne pas nous en éloigner volontairement par nos erreurs.

Or, pour ne pas sortir du cercle de nos besoins physiques, je remarque que l'intérêt universel des hommes de tous les pays est d'être approvisionnés le plus facilement possible de tous les objets qui leur sont nécessaires, ou seulement utiles ou agréables.

L'intérêt universel, et il faut bien saisir ceci, est donc celui des consommateurs, et non pas celui de quelques producteurs. Ce n'est pas assurément que je veuille placer au premier rang de la société les consommateurs oisifs : ils n'y sont déjà que trop partout, et cependant ils y sont des êtres inutiles, et on pourrait dire même nuisibles. Les hommes vraiment utiles sont les producteurs, de quelque genre que ce soit. Mais ces hommes si recommandables, si précieux, qu'on ne saurait trop encourager et multiplier, ne sont chacun producteurs que d'une seule espèce de production, et sont consommateurs de toutes les autres. Ils ont donc au fond le même intérêt général que tous les autres hommes : celui de la liberté. Mais l'intérêt spécial qu'ils attachent à leurs productions particulières les rend souvent partisans des mesures restrictives et prohibitives qui frappent d'autres producteurs ; et c'est contre cette erreur qu'il faut les prémunir eux-mêmes ; on ne doit point leur céder quand ils y persistent. Ils ne sont que trop soutenus et appuyés dans cette fausse route par les gouvernemens qui, presque tous, aiment beaucoup à ordonner et à réglementer, surtout à lever des taxes partout où ils peuvent, et particulièrement à leurs frontières. C'est sans doute cette disposition universelle des gouvernemens de tous les temps et de tous les pays, soutenus par leurs agens et leurs flatteurs, qui a pu, malgré le progrès général des lumières, perpétuer jusqu'à nos jours, dans la tête de bien des gens, l'erreur qu'il faut bien défendre, par des impôts ou même par des prohibitions, les producteurs nationaux contre les producteurs étrangers, et même l'erreur encore plus fatale (car elle est la source de toutes les guerres), qu'un pays est d'autant plus heureux et plus riche, que ses voisins sont plus malheureux, plus pauvres et plus inhabiles. C'est une chose bien singulière que le moindre débitant sache qu'il lui est utile d'être placé à portée de gens riches, en état de lui demander beaucoup et de lui bien payer sa marchandise, et que les prétendus politiques croient qu'il est utile à un état d'être entouré d'autres états ignorans et pauvres. Il est vrai que, dans ce cas, il est plus facile de les attrapper et de leur surfaire ; mais il est bien plus difficile de leur vendre loyalement. Quant à moi, mes vœux pour mon pays ont une direction toute contraire par les raisons que je viens d'indiquer.

En effet, figurons-nous la France absolument libre de toute entrave commerciale, mettant à profit tous les avantages de son sol et tous ceux que lui procurent ses connaissances scientifiques et industrielles, portant sur les divers points du globe, sans aucun obstacle de la part des gouvernemens étrangers, tous les produits pour lesquels elle a plus d'avantages que les autres pays, et recevant de toutes parts, sans obstacle de la part de son propre gouvernement, tous les produits pour lesquels ces pays ont des avantages particuliers, qu'elle ne peut avoir. Ne voyez-vous pas que, dans cette supposition, la masse de tous les français jouira, autant que possible, de tous les biens que l'univers entier peut lui procurer, et que, ce régime étant admis partout, les autres pays jouiront du même avantage. Pouvons-nous concevoir une situation possible plus prospère ?

Je sais que du point où nous avons été conduits par les erreurs anciennes et innombrables de ce qu'on appelle *la politique*, et que je serais bien tenté de nommer la jalousie et la tracasserie, il n'est pas possible de revenir tout d'un coup, ni même très-promptement, à cet état de choses si heureux et si désirable, dont je viens de tracer l'esquisse ; mais je dis, sans crainte de me tromper, qu'il faut toujours tendre vers ce but, avec modération sans doute, parce que beaucoup d'intérêts particuliers et respectables sont fondés sur l'état actuel et antérieur, et qu'il est important de ne pas les sacrifier brusquement.

Pour arriver à ce but, il faut offrir successivement chez soi, à tous les gouvernemens étrangers, pour leurs productions, les mêmes avantages qu'ils voudront bien accorder chez eux aux autres ; et ainsi successivement, d'amélioration en amélioration, on arriverait jusqu'au point de ne pas se gêner réciproquement. Chacun aurait l'entière liberté des industries pour lesquelles il est favorisé par la nature et par les circonstances ; et tous seraient approvisionnés, au meilleur marché possible, de tous les objets que chaque état est à portée de fournir le plus économiquement.

Le plus grand obstacle à l'adoption de ce système de liberté absolue sera toujours l'intérêt fiscal des gouvernemens, si puissant et si avide. A cela je ne vois point de remède, si ce n'est que les nations se donnent des gouvernemens économiques, bienfaisans, et ayant pour but le bonheur des peuples et non la fortune de quelques favoris ; ainsi soit-il.

(*Revue encyclopédique*, t. 35, p. 261.)

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le public est prévenu qu'à partir du 1er janvier prochain, le Bureau de police sera installé dans l'hôtel de la régence sur la place Guillaume, au premier étage, la première porte à gauche.

L'entrée est sur la place Guillaume, au ci-devant quartier de la Maréchaussée, où se trouvera aussi la boëte pour les billets de nuit.

Luxembourg, le 28 décembre 1827.

Le Commissaire de police, J.-P. MULLENDORFF.

Adjudication de la construction d'une Maison d'Ecole, dans la ville d'Echternach.

Samedi, le 19 janvier 1828, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'hôtel de ville à Echternach, à l'adjudication au rabais de la construction d'une maison d'école, dont les frais, d'après le devis estimatif, s'élèvent à la somme de *six mille et quelques cents florins*.

Les amateurs pourront prendre communication du cahier des charges et conditions, déposé au secrétariat de la régence à Echternach, ainsi que chez M. Chauchet, architecte à Luxembourg.

Echternach, le 24 décembre 1827.

Les Bourgmestre et Echevins, DONDELINGER.
Le Secrétaire de la ville, MAES.

Versteigerung der Uebernahme eines in der Stadt Echternach zu erbauenden Schulgebäudes

Am Samstag, den 19ten Januar 1828, um 2 Uhr des Nachmittags, wird auf dem Stadthause zu Echternach zur Versteigerung an den Wenigstbiethenden, der Erbauung eines Schulhauses, dessen Kosten sich auf 6,000 und einige hundert Gulden abgeschätzt befinden, geschritten werden.

Liebhaber können von dem Beschwerdenheft auf dem Sekretariat der Stadt-Regierung zu Echternach, so wie bei Herrn Chauchet, Architekt zu Lützemburg, Einsicht nehmen.

Echternach, den 24sten Dezember 1827.

Der Bürgermeister und Schöffen, Dondelinger.
Der Stadt-Sekretair, Maes.

Huntgen-Fox, von Luxemburg, empfiehlt sich mit einem schönen Assortiment von doppelten Jagdgewehren und Pistolen, und verspricht jedem Liebhaber die billigsten Preise.

Par jugement du tribunal de commerce de l'arrondissement de Neuf-Château, en date du 6 décembre courant, dûment enregistré, il a été accordé aux créanciers de la faillite de Jacques-Joseph Gatain, négociant à Anloy, qui n'ont point comparu à l'effet de faire vérifier et affirmer leurs créances, un nouveau délai de 70 jours à ces fins. Le dispositif de ce jugement est ainsi conçu : « Le tribunal, conformément aux articles » cinq cent onze et cinq cent douze du code de commerce, fixe un nou» veau délai de soixante-dix jours, à compter de l'insertion du présent » jugement au journal du Grand-Duché de Luxembourg, aux créanciers » qui n'ont pas comparu. Ordonne que le présent jugement leur sera » notifié, conformément aux formalités prescrites par l'article six cent » quatre-vingt-trois du code de procédure civile. »

Pour extrait certifié sincère et véritable par les soussignés, syndics provisoires de la faillite.

Neuf-Château, le 22 décembre 1827. MOTTÉ, not. JULLIEN, avocat.

Am Donnerstage, 3ten Januar künftig, gegen zwei Uhr des Nachmittags, wird vor dem Friedens-Richter des Kantons Lützemburg, und durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, in Gefolg Ermächtigung des ersten Instanz-Gerichts des Bezirks Lützemburg, öffentlich und auf mehrere Jahre Borg, erblich zugeschlagen;

Ein Wohnhaus, sammt Stallungen und Remise, zu mehreren Handthierungen geeignet, gelegen im Grund, Vorstadt Lützemburg, zwischen Peter Missy und Heinrich Eisenbach, angehörend den Erben des verlebten Johann Peter Colling, Zeitlebens Fuhrmann im Grund.

Majerus, Notar.

DÉBIT DE BIÈRE DE VIRTON, première qualité, en gros et en détail, chez Roehr, négociant, Grand'rue, à Luxembourg.

Meublirtes Quartier zu vermiethen bei Herrn Notar Majerus, Badenburger-Straße N° 504.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — PRIX DES HUILES :

24 Décembre,	Huile de colza, présente	.....	fl. 50
id.	id.	janvier....	» 49 3/4.
id.	id.	février....	» 49 3/4.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.